

**Motion de M. Michel Ducret: «Faut-il un «city manager» pour Genève?»**

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement  
par le Conseil municipal lors de la séance du 25 juin 2001)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que, malgré une situation enviable et un arsenal légal assez efficace, l'attractivité économique commerciale du centre de Genève diminue peu à peu;
- que le petit commerce de détail disparaît peu à peu au profit des grandes surfaces, des succursales de chaînes commerciales et d'établissements de services;
- que la concurrence attirant entreprises et clientèle à l'extérieur de la cité se renforce sans discontinuer, au détriment du revenu communal;
- qu'un grand nombre de villes d'Europe ont décidé de se doter d'un «city manager», sorte de chargé de mission de maintien et de développement de l'attractivité du centre urbain (il est en charge de la promotion du centre-ville, mais n'a pas de rôle d'animateur), ce généralement avec un réel succès;
- que ce «city manager» devrait en principe dépendre à part égale des milieux économiques concernés et des pouvoirs publics afin d'être à la fois fondé dans son action et suffisamment indépendant des uns et des autres;
- que, s'il n'y a pas lieu de s'inquiéter d'un phénomène sans gravité immédiate, il est par contre préférable de prévenir que de guérir;
- que la gestion de ces problèmes spécifiques par chacun dans son coin, en opposant des intérêts apparemment contradictoires, aboutit plus à des conflits qu'à des réalisations réussies,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à se renseigner et à informer (par exemple en organisant une présentation par des personnes compétentes en la matière) dans les plus brefs délais le Conseil municipal sur le rôle d'un «city manager»;
- à prendre contact avec les milieux économiques concernés afin de savoir si ceux-ci sont intéressés par cette idée;
- enfin, le cas échéant, à présenter au Conseil municipal une proposition afin que celui-ci puisse se prononcer en connaissance de cause sur l'opportunité et les coûts pour la collectivité de cette façon nouvelle et dynamique de gérer les divers problèmes du centre urbain.